

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

## 3 Commissions municipales – composition et désignation des membres

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. CABARET

M. FRÉMINE

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, par délibération n° 5 du conseil municipal en date du 4 avril 2014, ont été créées 8 commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises audit Conseil.

Il convient de procéder à la fixation du nombre de conseillers municipaux les composant et à l'élection de ceux-ci.

Il est rappelé que le maire en est président de droit et que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

En conséquence, il vous est proposé de composer chaque commission de neuf membres.

Il vous est également proposé de désigner membres des commissions :

**Commission « Finances et affaires générales »**

Méral JAJAN, Mohamed ASSAMTI, Florent LELONG, Sophie DHOURY, Abdoulaye DEME, Karim BOUKHACHBA, Abdelaziz RIFI-SAIDI, Hicham BOULHAMANE, Serge NATANSON.

**Commission « Solidarité, santé et petite enfance »**

Nicole CAPON, Aïcha OYONO, Mohamed ASSAMTI, Mariline DUHIN, Abdoulaye DEME, Marine BARBETTE, Isabelle MAUPIN, Maïmouna M'BAYE-DIAO, Elisabeth STAMMINGER.

**Commission « Education, périscolaire et jeunesse »**

EI Hassan ABBADI, Marine BARBETTE, Najat MOUSSATEN, Sophie DHOURY, Loubina FAZAL, Adnane AKABLI, Danielle SOKOLONSKI, Maïmouna M'BAYE-DIAO, Sylvie DUCHATELLE.

# maintenant !

**Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »**

Danièle CARLIER, Florent LELONG, Marine BARBETTE, Yesim SAVAS, Karim BOUKHACHBA, Najat MOUSSATEN, Abdelaziz RIFI-SAIDI, Isabelle MAUPIN, Gérald FACCHINI.

**Commission « Vie associative et sportive »**

Hassan BOUADDI, Adnane AKABLI, Hafida MEHADJI, Abdoulaye DEME, Eric MONTES, El Hassan ABBADI, Isabelle MAUPIN, Abdelaziz RIFI-SAIDI, Michaël SERTAIN.

**Commission « Développement économique local, commerce et emploi »**

Fabienne LAMBRE, Luisa GOMES-NASCIMENTO, Eric MONTES, Babacar N'DIAYE, Nuh ATAKAYA, Marine BARBETTE, Hicham BOULHAMANE, Danielle SOKOLONSKI, Sylvie DUCHATELLE.

**Commission « Travaux, voirie et cadre de vie »**

Jean-Claude CABARET, Babacar N'DIAYE, Luisa GOMES-NASCIMENTO, Mariline DUHIN, Abdoulaye DEME, Adnane AKABLI, Hicham BOULHAMANE, Max FREMINE, Michaël SERTAIN.

**Commission « Environnement, urbanisme et logement »**

Brahim BELMHAND, Yesim SAVAS, Nuh ATAKAYA, Mohamed ASSAMTI, Najat MOUSSATEN, Eric MONTES, Max FREMINE, Danielle SOKOLONSKI, Elisabeth STAMMINGER.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L 2121-22,

Vu la délibération n°5 en date du 4 avril 2014 créant les commissions municipales

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : de fixer à neuf le nombre de membres dans chaque commission municipale.

**Article 2** : d'approuver la composition suivante des commissions municipales :

**Commission « Finances et affaires générales »**

Méral JAJAN, Mohamed ASSAMTI, Florent LELONG, Sophie DHOURY, Abdoulaye DEME, Karim BOUKHACHBA, Abdelaziz RIFI-SAIDI, Hicham BOULHAMANE, Serge NATANSON.

**Commission « Solidarité, santé et petite enfance »**

Nicole CAPON, Aïcha OYONO, Mohamed ASSAMTI, Mariline DUHIN, Abdoulaye DEME, Marine BARBETTE, Isabelle MAUPIN, Maïmouna M'BAYE-DIAO, Elisabeth STAMMINGER.

**Commission « Éducation, périscolaire et jeunesse »**

El Hassan ABBADI, Marine BARBETTE, Najat MOUSSATEM, Sophie DHOURY, Loubina FAZAL, Adnane AKABLI, Danielle SOKOLONSKI, Maïmouna M'Baye-DIAO, Sylvie DUCHATELLE.

**Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »**

Danièle CARLIER, Florent LELONG, Marine BARBETTE, Yesim SAVAS, Karim BOUKHACHBA, Najat MOUSSATEN, Abdelaziz RIFI-SAIDI, Isabelle MAUPIN, Gérald FACCHINI.

**Commission « Vie associative et sportive »**

Hassan BOUADDI, Adnane AKABLI, Hafida MEHADJI, Abdoulaye DEME, Eric MONTES, El Hassan ABBADI, Isabelle MAUPIN, Abdelaziz RIFI-SAIDI, Michaël SERTAIN.

**Commission « Développement économique local, commerce et emploi »**

Fabienne LAMBRE, Luisa GOMES-NASCIMENTO, Eric MONTES, Babacar N'DIAYE, Nuh ATAKAYA, Marine BARBETTE, Hicham BOULHAMANE, Danielle SOKOLONSKI, Sylvie DUCHATELLE.

**Commission « Travaux, voirie et cadre de vie »**

Jean-Claude CABARET, Babacar N'DIAYE, Luisa GOMES-NASCIMENTO, Mariline DUHIN, Abdoulaye DEME, Adnane AKABLI, Hicham BOULHAMANE, Max FREMINE, Michaël SERTAIN.

# maintenant !

**Commission « Environnement, urbanisme et logement »**

Brahim BELMHAND, Yesim SAVAS, Nuh ATAKAYA, Mohamed ASSAMTI, Najat MOUSSATEN, Eric MONTES, Max FREMINE, Danielle SOKOLONSKI, Elisabeth STAMMINGER.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 AVR. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié conforme à son document  
Creil, le 18/04/2014 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

